

Zeitschrift: Neues Berner Taschenbuch
Herausgeber: Freunde vaterländischer Geschichte
Band: 9 (1903)

Artikel: La République de Bienne et la Révolution Française (1791-1798)
Autor: Gautherot, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127935>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La République de Bienne et la Révolution Française

1791—1798.*)

Par G. Gautherot à Dôle.

La république de Bienne était une alliée de premier ordre des cantons, et envoyait, à ce titre, des députés à la Diète Helvétique; elle avait en outre, avec Berne, un droit de com bourgeoisie égale, obligeant les deux Etats «à s'entr'aider et à s'assister de leurs conseils et de leurs forces dans tous les cas de besoin.» C'est grâce à ces puissantes attaches qu'elle ne fut point emportée, dès l'abord, par la tourmente révolutionnaire. Bien mieux, elle put en tirer profit, car elle eut la bonne fortune de se voir traiter en véritable sœur par la grande République.

Le prosélytisme girondin avait cependant une excellente raison de la traiter comme la Belgique ou les Provinces Rhénanes: elle relevait directement d'un Prince d'Empire, le Prince-Evêque de Bâle, dont les Etats furent occupés militairement quelques jours après la déclaration de guerre à l'Autriche. Ce prince nommait le maire de Bienne,

*) Der Aufsatz ist eine willkommene Ergänzung zu der Darstellung in der Geschichte der Stadt Biel von Dr. C. A. Blösch, III. Abschnitt, wo auch die Gesandtschaftsberichte des Stadtschreibers Neuhaus von 1796 und Ende 97 eingehend behandelt sind.

comme celui de Porrentruy, sa capitale. Lors de son avènement, il entrait dans la ville «à cheval», en habit séculier, tenant à la main un fouet doré. Ses carrosses faisaient partie du cortège, que précédait ses gens. C'était à l'église qu'il recevait le serment des habitants. Son chancelier lui présentait leurs lettres de franchises qu'il remettait aux magistrats avec un air d'approbation.¹⁾

Il n'y avait là, il est vrai, qu'un exemple de la permanence des vieux usages dans les domaines ecclésiastiques. En fait, et depuis de longs siècles, Bienne était indépendante ou du moins autonome. Le maire, dont la nomination était le seul droit conservé par le Prince, ne possédait plus aucun pouvoir réel; il n'avait de suffrage au Conseil qu'en l'absence du grand Sautier, et encore dans le seul cas où les voix se départageaient également. Le pouvoir législatif appartenait au Grand Conseil, le pouvoir exécutif au Petit Conseil. Les assemblées de bourgeois, élues par les citoyens, élisaient le bourgmestre, rendaient la justice, établissaient les impôts, levaient des troupes, traitaient avec les gouvernements étrangers. Un code spécial régissait la république; les affaires spirituelles elles-

¹⁾ «Voyage d'une Française en Suisse et en Franche-Comté depuis la Révolution», T II, p. 391 et suiv. — (Londres 1790) — Les principales sources de cette étude sont les Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, aujourd'hui à Berne, les Archives Nationales, et celles du Ministère des Affaires Etrangères, à Paris. Nous les désignerons par ces lettres: A. A. E., A. N. et M. A. E.

mêmes étaient du ressort d'un tribunal local, composé de six magistrats et de deux pasteurs, — la religion étant la protestante.

A la manière des cités antiques, le territoire de Bienne ne comprenait que la ville et sa banlieue; avec les trois villages qui avoisinaient la ville, sa population ne dépassait point cinq mille habitants.¹⁾ Ceux-ci se contentaient de cultiver leurs jardins potagers dans un terrain commun que leur avait abandonné le Conseil. Le gros commerce et la grande industrie, si on excepte une fabrique de toiles peintes, y étaient inconnus.

Les soucis de la politique incombait aux Conseils, aristocratique Sénat où les charges se perpétuaient dans un petit nombre de familles d'élite, et dont la diplomatie fort habile, comme nous allons le voir, ne laissait point péricliter les droits de la république.

¹⁾ Le recensement de l'an VI — le plus exact qui ait été fait jusqu'alors, donne pour la ville de Bienne 2142 habitants, répartis ainsi : hommes 446, femmes 466, garçons 536, filles 674, votants 612. Le nombre des feux était de 461. On comptait 296 artisans et petits commerçants, 54 notaires, avocats, médecins et autres membres de professions libérales. — La population des villages était la suivante : Boujean 470 habitants, Evillars 173, Vigneules 75.

Il faut ajouter toutefois que bien des raisons ne permettent point d'accorder à ces chiffres une créance absolue: l'une d'elle est l'absentéisme qui sévissait alors avec violence: Bienne comptait par exemple 222 émigrés disséminés en Suisse et dans tous les pays d'Europe. (Arch. du Département du Mont Terrible, Police civile, I, no. 20.)

I.

Le Magistrat biennois ne vit, dans les embarras causés au Prince par le mouvement révolutionnaire, qu'une bonne occasion de faire triompher ses traditionnelles prétentions. Elles tendaient à annihiler la souveraineté épiscopale, à faire de Bienne un Etat helvétique, distinct de l'Evêché, maître absolu de ses lois et de sa constitution. Elles avaient aussi pour objet de convertir en domination complète le droit de bannière, ou privilège exclusif de lever des troupes, que Bienne exerçait sur le Val de Saint-Imier. Cette dernière prétention rencontrait de la part des indigènes une opiniâtre résistance.

Dès le mois de juin 1790, une conférence fut réclamée à Porrentruy pour le règlement des griefs; le 11 décembre, le prince Joseph de Rogenbach nomma une commission à cet effet.¹⁾ Le chancelier Moser exposa alors les doléances de sa république, et s'éleva avec force contre le système politique tracassier de la Cour qui remplaçait la justice et la conciliation par l'aigreur et l'animosité.²⁾ Bienne voulant traiter avec le Prince d'Etat à Etat, il était à prévoir qu'ils ne s'entendraient jamais, car Joseph

¹⁾ A. A. E; Conferenzprotokoll, 24 juin 1790. — Bienne 11 et 31 déc. 1790. — La commission était composée du maire de Bienne, Wildermett; du bailli d'Er-guel (ou Val de Saint-Imier), Imer, et du receveur Heilmann de Bienne.

²⁾ Moser au conseiller De Billieux, Bienne, 13 janv. 1791.

de Roggenbach défendait ses hauts droits avec d'autant plus d'âpreté qu'il les sentait menacés davantage. L'accord se fit cependant sur une question qui souleva de vives discussions pendant toute l'année 1791, sur la question d'Erguel. Dans un but facile à comprendre, les Biennois réclamaient pour eux et leurs fermiers dans le Val de Saint-Imier l'exemption «de toute imposition réelle et personnelle»; ces redevances payées à l'Evêque, étaient en effet une reconnaissance de sa souveraineté.¹⁾ Une convention, signée à Sonceboz le 7 janvier 1792, donna satisfaction aux Biennois. Le 20 février et le lendemain, de solennelles cérémonies, de joyeux banquets surtout, accompagnèrent l'échange des ratifications; on avait même jugé nécessaire de «séparer la fête en deux, pour que toute la ville ne soit pas grise en même temps.» Tous les bourgeois renouvelèrent joyeusement le serment de fidélité qu'ils voulaient refuser quatre mois auparavant, et le Grand Conseil chargea le bannieret et le chancelier d'aller porter à Son Altesse «ses témoignages de respect et d'actions de grâce.»²⁾

On voit que les principes de 89 sont loin d'avoir inspiré cette lutte suprême de vassal et

¹⁾ Receveur Heilmann à De Billieux, *ibid.* 22 fév. 1791.

²⁾ «Abrégé histor. et diplom., avec des réflexions jurid., sur l'exemption de la Ville et des Bourgeois de Bienne de toute imposition réelle et personnelle, sous quelque dénomination que ce soit, en Erguel.» *Ibid.*

souverain. L'ambassadeur Barthélemy feignit cependant de s'y tromper, et présenta la république de Bienne à son gouvernement comme l'admiratrice la plus zélée des nouvelles institutions françaises. Nous disons qu'il feignit, car s'il affectait de démocratiser ainsi les intentions de sa protégée, c'est qu'il voulait écarter d'elle toute tentation d'annexion. L'invasion du Porrentruy, en avril 1792, lui avait déjà fait craindre une rupture avec le Corps Helvétique; que serait-ce si les Français s'avisaient d'être logiques, — comme ils le seront d'ailleurs en 1798, — et s'ils occupaient tous les Etats du prince, sans tenir compte de leurs combourgeoisies?

Mais le rusé Magistrat de Bienne avait préparé les voies. Le 29 avril 1791, il avait déjà séparé sa cause de celle de Joseph de Roggenbach en priant le ministre des affaires étrangères d'affecter à un autre régiment qu'à celui de l'Evêché les deux compagnies qu'il y entretenait.¹⁾ D'autres coquetteries gagnèrent le cœur de Barthélemy au point qu'il songea de s'établir à Bienne afin «d'entretenir ses magistrats, déjà très portés pour notre Révolution, dans leurs bons sentiments.»²⁾ Il écrivit même à Dumouriez,

¹⁾ M. A. E. Papiers de Barthélemy, vol. 462, fol. 284. — Le régiment de l'Evêché était le régiment de Reinach (14 compagnies, sur 176 pour toute la Suisse.)

²⁾ Barthélemy à Dumouriez, 4 avril 1792, ibid. fol. 328. — Le ministre répondit le 9 que Bienne était un point trop peu important. (Cf. l'édition de Kaulek, I, 67. — Nous y renverrons quand il y aura lieu).

le 15 mai: «Permettez-moi de me concerter (à la Diète de Frauenfeld) avec le banneret de Bienne qui y assiste sur le meilleur moyen de repousser les allégations de l'Evêque... Mr le bourgmestre Walcker, qui est un excellent homme et fort de nos amis, me mande le détail de ce qui s'est passé tout à l'heure dans sa ville à l'occasion de l'impression clandestine du manifeste de l'Evêque... Cette petite république de Bienne est singulièrement enthousiaste de notre nouvelle ordre de choses. Aussi, je lui dois, Monsieur, de vous demander intérêt pour elle; la garde d'un passage fameux, nommé Pierre-Perthuis, lui est confiée... J'ai mandé (au général Custine) tout ce que l'Etat de Bienne mérite de notre part.»¹⁾

Dumouriez approuva pleinement cette touchante sollicitude: «La conduite que tient la ville de Bienne, répondit-il, lui concilie de plus en plus l'estime et l'amitié de la nation française. J'écris à Mr La Mortière, commandant par intérim l'armée du Rhin, au sujet du poste de Pierre-Perthuis; je pense qu'il appréciera les motifs de la ville de Bienne, et ne verra aucun inconvénient à lui confier la garde de ce poste.»²⁾ Les commissaires de l'Assemblée Législative qui arrivèrent à Delémont le 27 août 1792, et parmi lesquels se trouvait l'illustre Carnot, envoyèrent à leur tour une Déclaration au Magistrat bien-

¹⁾ Kaulek, I, 135.

²⁾ A. A. E., Révol. I, 31 mai 1792.

nois pour lui assurer qu'il n'avait rien à redouter des soldats français.¹⁾

Forte et fière de ce puissant appui, Bienne le prit de haut avec l'Etat de Berne, qui s'était permis d'envoyer «à son insu» des troupes à Sonceboz, vers le fameux passage: «Vous avez mis de côté les égards et la participation que notre position politique nous met en droit d'attendre de vous, — écrivit tout crûment le Chancelier. Nous vous renouvelons en même temps d'une manière pressante la réquisition que nous vous avons faite de retirer vos troupes et votre artillerie.» Comment les magnifiques Seigneurs de Berne accueillirent-ils semblable injonction? Ils obéirent le lendemain à la «réquisition itérative» de Bienne en la rendant responsable envers le Corps Helvétique; ils ajoutaient, non sans quelque amertume, qu'ils n'avaient pas mérité ses reproches «par leur empressement à marcher à son secours.»²⁾

¹⁾ «Déclar. aux Maire, Bourg. et Conseil de la ville et République de Bienne.» — A. A. E. Révol. II, 27 août 1792. — Les autres commissaires étaient Prieur, Ritter et Courtard.

²⁾ M. A. E., Pap. de Barthélemy, vol. 429, fol. 296, et 431, fol. 56. — Bienne députait à Berne son bien-aimé conseiller et banneret, Mr Jacob Haas.»

H. L. Lehmann spottete in seinem Buche über das „Bistum Basel“, Leipzig 1798, Seite 125 folgenderweise über die kriegerische Macht der Bieler. Als die Franzosen 1791 (92) schon Miene machten, die bischöflichen Lände diesseits Pierre pertuis zu besetzen, waren gerade 4 Pfund Pulver im Arsenal und der ganzen Stadt (Biel) vorrätig, und

Malgré «les relations amicales» qu'elle entretenait avec les généraux français les plus jacobins du corps d'occupation¹⁾, Bienne aurait eu tort de triompher trop bruyamment. En ce moment, son existence politique elle-même était attaquée à Paris par un personnage à toutes influences, par Gobel, ancien suffragant du Prince-Evêque, élu depuis Evêque constitutionnel de la Seine. Le vindicatif prélat s'efforçait d'obtenir la réunion à la France de toutes les terres de son ancienne patrie, de Bienne comme des autres. Il avait même une excellente raison à invoquer: Nous devons occuper au plus tôt, pour assurer notre frontière, le très important passage de Pierre-Perthuis. Il faisait sonner bien haut cet argument dans les antichambres des ministères; dans ses «notes confidentielles» à Lebrun, il prétendait en outre que les députés biennois en

man mußte erst unsere lieben und getreuen, die gnädigen Herren von Bern, durch einen Misschuß bitten lassen, diesem Mangel freundnachbarlich abzuhelfen. Als bald darauf die Regierung von Bern es für nötig hielt, diesen wichtigen Pass selbst zu besetzen, weil man dem Mute der Herren Bieler nicht so recht traute, so bewiesen sie den Herren Bernern das Gegenteil auf der Stelle durch Verweigerung des Passes und Schließung ihrer Tore. Der bernische Offizier vom damaligen Regiment von Watte(n)wy l machte aber wenig Komplimente und erklärte ganz lakonisch: „Meine Kanonen sind die Schlüssel zu euern Toren!“ Darauf folgte eine Protestation in optima Forma und die Berner Compagnie marschierte ruhig durch die Stadt. (Die Redaktion).

¹⁾ Corresp. avec les généraux Falck et Demars, A. A. E., Républ. Rauracienne, 14 et 20 nov. 1792.

avaient imposé aux commissaires de l'Assemblée Législative, que leur république n'avait aucun droit à l'indépendance, et que le gouvernement français ne devait par conséquent avoir aucun scrupule d'agir à sa convenance. «Il est temps de discuter tout cela dans un conseil des ministres, disait-il le 8 septembre, parce que le moindre retard dans les mesures qu'il conviendra de prendre, pourra, dans cette partie-là, devenir très funeste à la France.»¹⁾

Ce patriotisme frélaté n'eut aucun succès en ce qui concernait Bienne, car la voix de notre ambassadeur était mieux écoutée que celle de Gobel. Les diplomates de la petite république agissaient de leur côté; le 15 septembre, le chancelier Moser prouvait à Bacher que sa position géographique l'empêcherait de profiter des avantages de la réunion; que des engagements solennels la liaient à la Suisse, et qu'elle jouissait déjà «de la liberté et de l'égalité.»²⁾ Moser allait même jusqu'à Berne réclamer, en cas de besoin, le secours de ses alliés. Il y avait toutefois un peu de machiavélisme dans cette démarche, puisque Bienne manœuvrait alors auprès de Barthélemy pour se faire adjuger le Val de Saint-Imier au détriment du canton protecteur qui le convoitait.

II.

Barthélemy s'opposa pendant de longues années à l'extension de la domination bernoise

¹⁾ M. A. E., Barthélemy II. 255, 4 et 8 sept.

²⁾ Papiers de Barthélemy, vol. 430, fol. 374.

dans le Jura; il insista par contre auprès de son gouvernement pour qu'on récompensât la fidélité de Bienne en lui laissant faire échec à l'Ours ambitieux. « Vous pouvez savoir, citoyen, par nos généraux, — écrivait-il à Lebrun le 11 décembre 1792, — quel est le zèle de cet Etat... Mr Moser m'a dit qu'on a le projet de faire un nouveau département¹⁾... que la république de Bienne serait très flattée de faire partie de la République française, mais que la nature s'y oppose... L'Erguel éprouve presque les mêmes obstacles pour sa réunion à la France... Berne a toujours convoité ce pays... La seule bonne et sage mesure à prendre est de le réunir à la république de Bienne. » Ce qui suit indique suffisamment qu'elle politique suivait Moser à l'égard de Berne: « Il m'a appris que l'Evêque de Bâle et le gouvernement de Berne ont tenu cette ville presque assiégée par le moyen du régiment de Watteville (cantonné à Nidau), ne laissant partir aucune lettre qu'ils pouvaient croire suspecte et exerçant une inquisition qui a révolté les Biennois. »²⁾

Quelques jours après, l'ambassadeur s'empressait d'annoncer au ministre des affaires étrangères que Berne et le Corps Helvétique tout entier donnaient leur assentiment à la réunion qu'il prônait; laissons à l'épître de Barthé-

¹⁾ Il s'agit du Département du Mont-Terrible, qui sera formé au mois de mars des bailliages de Porrentruy, St-Ursanne, Saignelégier, Delémont et Laufon.

²⁾ Kaulek I, 452.

lemy toute sa saveur: «Berne est parfaitement raisonnable sur le fait de l'Erguel. Intérêts, considérations, rapports, local, tout s'accorde pour que ce petit pays soit réuni à Bienne. Cet arrangement concilie tout. . . Nous donnerons une preuve sensible d'amitié à une petite république qui a bien raison de faire valoir auprès de nous le courageux attachement avec lequel elle nous est restée constamment fidèle. Il nous importe même de relever et de donner plus de consistance à un membre du Corps Helvétique qui est allié de la France. . . J'observe que le Conseil de Bienne m'a donné sur la suscription de sa lettre le titre d'ambassadeur de la République française. . . Puisque tous les Cantons, suivant ce que me marque le bourgmestre Moser¹⁾, annoncent à Bienne qu'ils verront volontiers que l'Erguel soit réuni à cette république, ce vœu est un assentiment tacite du Corps Helvétique à l'établissement de la République de Rauracie.»

Ces visées échouèrent à cause de la rivalité jalouse qui se continua, jusqu'à la crise finale de 1798, entre Bienne et l'Erguel. Celui-ci consentait bien à la réunion, mais il voulait qu'elle s'accomplît sur un pied d'égalité parfaite: on constituerait une sorte de fédération démocratique, où le Val aurait une juste part d'influence.

¹⁾ Kaulek, I, 466, 19 déc. 1792. — Barthélemy joignait à sa lettre une pièce intitulée: «Exposé diplomatique des droits anciens et actuels de la ville et république de Bienne en Suisse sur le vallon d'Erguel, qui fait corps et masse helvétique avec elle.»

Bienne refusa: son intention était de dominer l'Erguel, non de l'associer à son gouvernement; d'autre part, elle ne voulait point abolir ses institutions aristocratiques. Aussi est-il piquant de constater les illusions que Barthélemy se faisait à ce point de vue: il annonçait gravement à Lebrun qu'une conférence, tenue à Sonceboz, allait donner à la république «très démocratique» de Bienne «des formes encore plus populaires», tandis que Moser, écrivant à Bacher, traitait ouvertement de «ridicules et absurdes» les vues démocratiques de l'Erguel: «Un gouvernement démocratique par représentation périodique, ajoutait-il, serait le bouleversement total de notre constitution.»¹⁾

Il est vrai que le Magistrat biennois cultivait l'amitié de l'ambassade par une habile ostentation de patriotisme à la française: «Que ne puis-je dire l'an premier de notre nouvelle république», écrivait le 19 janvier 1793 à Bacher le chancelier Neuhaus; et il se prévalait «de son amour prononcé pour la liberté, de son attachement à la France, sa seconde patrie adoptive.» Il rejetait la faute de la rupture des négociations avec l'Erguel, sur «la politique tortueuse» de Berne, qui n'avait pas craint de les tromper en soutenant à la fois les deux partis et en communiquant à Zürich des lettres confidentielles: «Nous sommes trahis de tous les côtés, concluait-il... Le sort de la République française

¹⁾ Kaulek II, 3, 2 janvier 1793. — Papiers de Barthélemy, vol. 432, fol. 78, 15 janvier 1793.

décidera absolument de notre destinée politique.» Le 1^{er} février il était plus agressif encore à l'égard des Bernois: «(Malgré) le virus aristocratique de nos haineux voisins, . . . nous soutenons nos principes: dans notre magistrat composé de passé cinquante membres, il n'y en a pas six qui bronchent. . . On désire unanimement sortir de cette dépendancefatale qui jusqu'ici a fait notre malheur. . . . (Pour les affaires d'Erguel), on s'est servi de nous comme le singe s'est servi du chat pour tirer les marrons du feu.»¹⁾

Durant les années suivantes, les relations entre Bienne et Bacher continuèrent sur ce ton: Le bourgmestre Moser rapportait complaisamment à Barthélemy tous les symptômes de l'ambition bernoise, «comme un malade qui informe son médecin.»²⁾ Il se prévalait des blâmes que lui avaient infligé L. L. E. E. pour avoir laissé passer du bétail dans le Mont-Terrible.³⁾ Il dénonçait leurs vues persistantes sur Pierre-Perthuis et le Val de Saint-Imier. Il se plaignait des hortatoires que les cantons adressaient à celui-ci, au mépris des droits de la ville de Bienne, qui seule y possédait le droit d'intervention; tout venait des manœuvres de Berne, qui cherchait à y établir sa domination: si ce projet se réalisait «Bienne serait dans une boëte qui de-

¹⁾ Papiers de Barthélemy, vol. 430, fol. 96 et 158.
(Cf. aussi 241.)

²⁾ Moser à Barthélemy, ibid. vol. 450, fol. 116, 8 nov.
1794.

³⁾ Ibid. vol. 445, fol. 307, 27 mai 1794.

viendrait le tombeau de sa déjà si petite indépendance, et bien mieux vaudrait pour elle que la République française se subrogeât à tous les droits du Prince-Evêque.» Elle songeait à «envoyer quelqu'un à Paris, où quelques connaissances privées dans la Convention donnaient l'espérance de quelque protection.»¹⁾ Bienne, en un mot, se jetait dans les bras de la France, du moins en paroles, pour contrebancer l'influence cantonale: son maire et régent d'Erguel, Wildermett, écrivait à la Cour de Constance, en février 1795, qu'«elle commençait à se familiariser avec la réunion à la France.»²⁾

Barthélémy entretenait ces bonnes dispositions: dans ce même mois de février 1795, il pria Bienne d'intervenir en Erguel contre les embaucheurs étrangers, après avoir déclaré qu'il la reconnaissait comme la seule autorité du Val.³⁾ En mars 1796, il remerciait ses «Magnifiques Seigneurs» de leurs félicitations pour son maintien à l'ambassade: il y voyait une nouvelle raison de rappeler au Directoire «tous les motifs qui sollicitaient la continuation de son intérêt et de sa bienveillance pour leur Etat.»⁴⁾ Sans cet appui, il est du reste fort probable que Berne l'aurait emporté dans la vallée de la Suze.

¹⁾ Moser à Barthélémy. Papiers de Barthélémy, vol. 450, fol. 116, 8 nov. 1794.

²⁾ A. A. E., Conf.-Protokoll, 8 février 1795.

³⁾ Papiers de Barthélémy, vol. 453, fol. 112.

⁴⁾ Ibid. vol. 457, fol. 88. — Cf. à ce sujet une lettre de Barthélémy au Directoire. Arch. Nat., A. F. III, 82, 14 germ., an IV.

L. L. E. E. proposèrent d'abord au Prince exilé d'adjoindre quelques magistrats de Bienne à la Régence d'Erguel: elles espéraient sans doute tromper l'ambition de leurs rivaux par une concession qui ne ferait que leur aliéner davantage le territoire convoité, étant donné l'impopularité absolue de cette Régence. Mais Xavier de Neveu, le nouvel Evêque de Bâle, refusa énergiquement de donner à Bienne «l'occasion d'étendre ses droits au préjudice de ceux de l'Evêché»,¹⁾ comme si ces derniers avaient quelque chance de ressusciter! Il s'opposa même à ce que le Bailli d'Erguel fit légaliser ses actes par le Magistrat de Bienne, comme l'exigeait Barthélemy²⁾ et il envoya à Vienne son conseiller, de Billieux, pour dénoncer les menées de la petite république.³⁾

Ces résistances étant restées vaines, il y eut au début de juillet 1796, chez l'avoyer de Müllinen, une conférence entre des membres du Conseil et le régent Wildermett sur les moyens de «conserver intactes les parties non occupées» de la Principauté, et de leur donner un solide gouvernement. On conclut à une fédération entre la Prévôté de Moutier-Grand-Val, l'Erguel, la Neuveville et la ville de Bienne. C'était en effet ce que commandaient les circonstances, si l'on faisait abstraction des idées particularistes de

¹⁾ Conferenzprotokoll, 31 mars 1795, lettre aux Conseils Secrets de Berne et de Soleure.

²⁾ Ibid. 31 mars 1795. — Cf. aussi 15 avril.

³⁾ A. A. E., Corresp. Diplom., 17 mai 1795.

chacun de ces Etats. M. de Watteville vint à Bienne, le 17 août, proposer cette solution: il dévoila aussitôt quels étaient les sentiments de L. L. E. E., en méconseillant l'envoi d'une députation à Paris: l'influence de la France était ainsi écartée au profit de celle de Berne, et par conséquent au profit de ses espérances. De longues négociations furent engagées. Dans la Conférence de Murgenthal, du 27 août, de Watteville et Manuel conseillèrent au Prince, au nom des cantons, de céder tous ses droits à un gouvernement provisoire qui les lui restituerait, en cas de restauration: Son Altesse y consentit, mais n'osa en informer l'empereur. Des entrevues eurent lieu à Büren avec les députés d'Erguel et à Aarberg avec ceux de Bienne. Tout échoua par l'intransigeance de celle-ci.¹⁾

Elle ne voulait en effet se prêter à ces arrangements qu'à la condition de substituer sa souveraineté à celle de l'Evêque; dans ce but elle fit appel à sa puissante alliée: la République française. C'était jouer quitte ou double, car il y avait tout à parier que cette dernière jouerait le rôle de troisième larron.

III.

Dès l'ouverture des précédents pourparlers, Moser demanda une direction à Barthélemy. Il se récria contre l'organisation d'un gouverne-

¹⁾ A. A. E. Corresp., V, 17 août 1796. — Conferenzprotokoll, 25, 27 et 28 août 1796. — Papiers de Barthélemy, vol. 459, fol. 83, 84, 98.

ment qui serait «contraire aux intérêts et au bien-être» de Bienne, s'il en était distinct: «Nous craignons, disait-il, de devenir la risée de tous ceux qui depuis le commencement de la Révolution ont insulté par passion à notre attachement à la France et à notre dévouement aux véritables intérêts de la Suisse.»¹⁾ Il suppliait l'ambassadeur de «donner le branle» en Suisse en faveur de l'agrandissement de sa protégée, et de ne point souffrir que «tout restât préparé pour recevoir l'ancien gouvernement du Prince-Evêque.»²⁾

Bienne avait d'ailleurs résolu de s'adresser au Directoire-Exécutif lui-même par un ambassadeur extraordinaire. Le chancelier Neuhaus partit donc pour Paris, muni de lettres de créances: ces lettres invoquaient la protection spéciale du Directeur Carnot, signataire de la Convention de Delémont (août 1792), «palladium sacré de l'Helvétie!» Elles rappelaient que Bienne, la première, avait eu l'honneur de traiter de souverain à souverain avec la République française; que cela lui ayant attiré beaucoup d'ennemis, il était juste qu'elle jouît, à la paix, de la prospérité de la Nation. Un Mémoire annexe établissait sa qualité de Ville Indépendante Helvétique, et demandait qu'on ne la réduisât point à sa cité; on devait au contraire lui restituer «le territoire que la force et la

¹⁾ Pap. de Barth., vol. 459, fol. 17, 4 juillet 1796.

²⁾ Ibid. fol. 91, 15 sept. 1796, et 113, 30 sept.

ruse des évêques lui avaient arraché dans les temps ténébreux du fanatisme.... Sous les auspices de la France, elle se trouverait en état d'appuyer rigoureusement les intérêts de sa protectrice à la Diète Helvétique où elle avait l'honneur de siéger.»¹⁾

Barthélémy de son côté recommanda très chaudement Neuhaus auprès du ministre des relations extérieures: «les très grands services» rendus par Bienne à la République méritaient qu'on étendît «sa sphère d'influence»; «elle voulait devoir l'affermissement de son indépendance... à l'affection et à la bienveillance du Directoire-Exécutif, entre les mains duquel elle remettait entièrement ses intérêts.»²⁾ Il y avait de quoi faire pleurer de tendresse Charles Delacroix. Sa réponse à Neuhaus, qui demandait la réunion de l'Erguel, fut cependant, dit-on, aussi sèche que logique: «La souveraineté de l'Erguel appartient à l'Evêque; or, c'est la France qui aujourd'hui représente l'Evêque; donc la souveraineté en Erguel appartient à la France.»³⁾

¹⁾ Ibid. fol. 26, 16 juillet 1796. — A la session de la Diète de 1796, Bienne se fit excuser par lettre; mais on lui accorda «unanimement» communication du protocole. (Pap. de Barthélémy, vol. 458, fol. 290 et 293.)

²⁾ Pap. de Barthélémy, vol. 459, fol. 67, 25 août 1796.

³⁾ Cf. Soc. Jur. d'Emulation, 1889, Un Diplomate éconduit, par Fréd. Imer. — Cf. aussi Hodler, Urkunden-Sammlung aus der neuen Schweizergeschichte: Bern, 1866. Berner Taschenbuch für 1854, p. 14—50, Blösch, Bericht über zwei Gesandtschaftsreisen nach Paris in den Jahren 1796 und 1797.

Le Directoire fut moins déconcertant. Le chancelier lui ayant adressé une lettre réclamant encore «un amalgame complet» de Bienne avec le Val de Saint-Imier¹⁾, il le reçut solennellement au Luxembourg, le 4 novembre: Barras, Lareveillère, Rewbel, Letourneur et Carnot, revêtus de leur grand costume rouge et or, se conformèrent aux cérémonies d'usage. Neuhaus vanta «les services même très importants» que sa patrie «dans sa petitesse» avait eu l'occasion de rendre à la France. Barras «paraphrasa ce discours» et Carnot présenta fort sérieusement ses observations. Ce divertissement se termina par la remise de lettres de recréances, libellées ainsi: «Le Directoire-Exécutif aux Bourgmaitre, Grand et Petit Conseil de la Ville et République de Bienne. — Le Directoire a été très sensible aux expressions d'attachement à la République française qui lui ont été transmises de votre part par Mr de Neuhausen. Votre envoyé aura pu vous mander qu'admis à nous présenter ses lettres de créances, il a trouvé le Directoire dans les dispositions les plus favorables pour ce qui peut vous intéresser. . . .»

Les choses en étaient donc au même point qu'avant, et Neuhaus revint à Bienne le 8 décembre, après avoir fait une dernière tentative en faveur de l'annexion tant désirée.²⁾ «Le

¹⁾ Arch. Nat., A. F. III, 83, 9 brum. an V (30 oct. 1796), et 28 brum.

²⁾ Mémoire de Neuhaus remis au Directoire le 28 brum. an V, (18 nov.). Arch. Nat. A. F. III, 83.

souffle régénérateur de la toute puissante République», invoqué par Moser¹⁾), ne valut à Bienne que l'avance de deux annuités «de sa pension de paix et d'alliance», soit 1488¹ 32^s 12^d ! Barthélemy, fidèle à son bon cœur, l'obtint du ministre Delacroix pour venir en aide «à la détrousse extrême» de la mignonne alliée de la République, et suivant l'expression du Comité de Salut Public, pour lui donner «une nouvelle preuve de son affection particulière.»²⁾

Bienne en fut donc réduite à poursuivre jusqu'à sa déchéance sa lutte d'influence avec Berne dans le Val de Saint-Imier. Elle dénonçait à l'ambassade les intrigues des commissaires bernois de Watteville et Manuel, qui s'obstinaient à défendre les intérêts du Prince et s'abouchaient avec les chefs de parti.³⁾ Elle dénigrat même les efforts sérieux que faisait sa rivale pour arriver à un rapprochement entre Biannois et Erguelistes, n'y voyant qu'une tactique destinée à éviter l'annexion au Mont-Terrible et à sauvegarder l'avenir. Elle ne tenait point un autre langage d'ailleurs avec L. L. E. E.: Berne l'ayant priée, le 1^{er} avril, de s'ouvrir franchement sur ses vues politiques, elle lui répondit avec amertume: «Nous voyons bien que vous-mêmes ne vous

¹⁾ Lettre à Barthélemy, 28 oct. 1796. Pap. de Barth. vol 459, fol. 150.

²⁾ Barthélemy à Delacroix, 30 déc. 1796, Ibid. vol. 460, fol. 457; arrêté du Comité de Salut Public du 2 pluv. an III et Rapport au Direct.-Exéc., ibid. fol. 460.

³⁾ Moser à Barthélemy, ibid. vol. 459, fol. 254 et 255.

souciez pas de cette réunion. . . . Il sera toujours douloureux pour nous de voir que notre Etat soit le seul de la Confédération qui ait vu tous les Etats s'agrandir en même temps qu'il a été constamment forcé . . . de se laisser morceler et mutiler.»¹⁾

L'élévation de Barthélemy au Directoire éloigna de la ville de Bienne son plus zélé protecteur; il est vrai qu'elle le retrouvait dans le Directoire; elle en conçut même une telle assurance qu'elle ne parlait de rien moins que de sa propre élévation au rang de XIV^e Canton! Un certain Barthèse de Marmocière, correspondant de Wildermett à Paris, entretenait ces illusions, et traçait le tableau le plus complaisant des dispositions du gouvernement français.²⁾

Une sorte de compromis parut enfin s'être établi pour la réunion du Val de Saint-Imier: Neuhaus vint à Berne le 24 août demander l'appui de L. L. E. E., appui qui fut accordé avec empressement. Les communes d'Erguel prêtèrent l'oreille aux ouvertures que leur firent les commissaires, et nommèrent un Comité pour proposer leurs conditions. Mais ces démarches suprêmes échouèrent comme toutes les autres devant les exigences de Bienne. Voulant tout avoir, elle allait être privée de tout.

¹⁾ Pièces envoyées par Barthélemy à Delacroix, *ibid.* vol. 462, fol. 44, 9 mai 1797.

²⁾ A. H. E., *Corresp.* VI, 19 juillet, 22 et 24 août 1797. D'après une lettre de Ratisbonne, ce Barthèse aurait été lieutenant-colonel.

L'idée de la réunion à la France faisait en effet du chemin. Le 23 fructidor an IV (9 sept. 1797), Roussel, commissaire du Pouvoir Exécutif dans le Mont-Terrible, écrivait tout rondement au Directoire: «Il est de l'intérêt de la nation française que Bienne soit réuni à la République. . . . Pour parvenir à ce but, il suffira d'un vœu bien prononcé de votre part.»¹⁾ Deux mois après, Augereau, général en chef de l'armée du Rhin, recevait l'ordre d'occuper toutes les dépendances de l'ancien Evêché de Bâle, ordre qui fut exécuté à la fin de décembre par Gouvion Saint-Cyr. Bienne crut que l'amitié de la grande Nation la sauverait, et Neuhaus repartit pour Paris; mais l'infortuné et importun chancelier, arrivé le 6 janvier dans la capitale, fut incarcéré deux jours après sur un arrêté du Directoire «comme prévenu d'intelligence criminelle avec les ennemis de l'Etat.» Le ministre de la police avait l'ordre de l'expulser du territoire français, et toute audience devait lui être refusée par le ministre des Relations Extérieures!²⁾ Des lettres de créance de la Diète Helvétique ne l'empêchèrent point de moisir dix jours sous les

¹⁾ Papiers de Barthélémy, vol. 460, fol. 109.

²⁾ Arrêté du Directoire du 18 nivose, an VI (7 janv. 1798). M. A. E. Correspondance avec la Suisse, vol. 461, fol. 48. — Imer, «soi-disant député de la commune de Neuveville», qui accompagnait Neuhaus, devait quitter Paris dans 3 jours et la République dans 2 décades. — Cf. aussi Société jurassienne d'émulation, 1889, Un Diplomate E conduit.

verrous; il arriva enfin à Bienne, le 30 janvier, «en piteux équipage». Son pays était français pour dix-sept années, et ses rêves d'indépendance étaient brisés pour toujours.

Ce dénouement n'avait rien d'imprévu: de hautes raisons diplomatiques, que Barthélemy avait eu l'art de couvrir des fleurs de l'amitié, préservraient seules l'indépendance de la ville de Bienne. Lorsque la France eut résolu de rompre avec les aristocratiques cantons, c'est la ville de Bienne qui, la première, devait être atteinte. Et comme cette dernière dépendait de l'Evêché de Bâle, point n'était besoin d'une déclaration de guerre. Nous ne la plaignons qu'à moitié, du reste, d'avoir été la victime de la Révolution, puisqu'elle n'avait cherché qu'à en tirer profit.
